



Disponible sur vos tablettes & mobiles

Veillemag.com

Veille Magazine, le magazine des professionnels de l'information stratégique

A la Une Revoir Veille Magazine Videos Solutions & Experts Data Intelligence revue de presse Gestion de risques Agenda Kiosque

Stratégies digitales, Influence Innovation et Connaissances Chroniques Archives Contact

Inscription à la newsletter

Contribuez au Magazine ou à la newsletter VeilleMag News. Faites connaître votre actualité, vos rendez-vous...

Agenda

16 au 20 juin 2014 - Première semaine francilienne de l'IE « Intelligence économique : entrepreneurs, où en êtes-vous ? »

Jean Daubigny et Claudé Revel Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris - Déléguée interministérielle à l'Intelligence économique ont le plaisir de vous inviter au lancement de la semaine...

+ 18 et 19 Juin - Quelle gouvernance pour quel Internet ? Colloque - Forum Atena

+ Lundi 16 juin - Déjeuner-Débat Aproped avec Gilles Babinet

+ "Quel avenir pour la stratégie spatiale européenne ?" : Sénat, le mardi 1er juillet de 17 à 20h

+ 28 mai. Conversations Prospectives : Samir GHABBOUR, prospectiviste égyptien

+ 14 mai. The mood of the European electorate in 7 EU countries in the run up to the European Parliamentary elections, with a focus on France

Solutions & Technologies

+ Pierre Achard, d'intelligence à la sagesse

+ L'Inist CNRS veille pour vous

+ My Data Vews vu par Christophe Brasseur

+ La Datavisualisation en 20 outils

Des gens, des reseaux, des idées

+ Aux racines de la veille

+ Suivez le GFII sur Facebook

+ Nicolas Moinet, sa vie, son oeuvre ! et ce n'est pas fini...

+ Quand Arnaud Pelletier veille sur l'IE

+ Regards sur la Gestion financière, la stratégie et l'IE par Jonathan Schelcher

+ Observatoire des Think Tanks, parce que les idées comptent !

+ Portail de l'IE, in-con-tour-na-bles !!!

+ Les humeurs et l'acuité intellectuelle

A la Une

Envoyer à un ami Version imprimable Partager

+ "Moteurs de recherche : Enjeux et alternatives"

David Commarmond

0 0

Le 26 Mai 2014, dans le cadre de Silicon Valois, le Ministère de la Culture et de la Communication a organisé un atelier intitulé "Moteurs de recherche : Enjeux et alternatives". Animé par l'Association française du droit de l'informatique et de la Télécommunication (AFDIT) avec la participation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et la présentation de l'alternative française INNOOO (www.innooo.fr), outil collaboratif de type participatif, éthique, conscient des droits de l'homme numérique et soutenu par les collectivités publiques.



Les intervenants ont abordé les questions suivantes :

- Quels risques fait peser la domination américaine sur le marché français ?
- Quels enjeux pour la confidentialité des données stockées ?
- Quelle protection de la vie privée des citoyens ?
- Quelle est la nature et les caractéristiques des alternatives possibles ?
- Ces enjeux sont cruciaux et les pouvoirs publics s'en sont aujourd'hui saisis.

Aujourd'hui, quelques grands moteurs de recherche, tous américains, dominent le marché français. En France, le leader, Google concentre 96% des requêtes, ce qui est un taux inégalé dans le monde.

Sommes nous à la fin d'une époque, celle du début d'un Internet "sauvage" tel que nous l'avons connu pendant 20 ans, qui n'existera bientôt plus ?

Maître André Meillassoux, Président de l'AFDIT, a lancé le débat par une question qui revient de plus en plus souvent : Google, qui aurait 52000 fois plus d'informations sur nous que l'INSEE, représente 96 % des recherches en France, est-ce un problème ? **puis Maître Claire Bernier, Secrétaire Général de l'AFDIT, traite de l'évolution des moteurs de recherche à l'heure du Big Data et leurs responsabilités**

Qu'est-ce qu'un moteur de recherche ?

Il aura fallu 20 ans pour avoir un début de réponse à cette question au sens juridique du terme.

Deux types de responsabilités distinctes sont possibles : la responsabilité de l'éditeur et la responsabilité du prestataire de service. En l'espèce, les moteurs de recherche en proposant une agrégation de liens peuvent potentiellement voir leur responsabilité engagée en tant qu'éditeur ou en tant que prestataire de service.

Tout éditeur de contenu doit s'assurer, le cas échéant, être titulaire des droits nécessaires à la diffusion du contenu ou avoir l'accord du titulaire du contenu. Il engage sa responsabilité sur tous les éléments qu'il publie (Loi de 1881).

A l'inverse, l'hébergeur n'est pas responsable du contenu qu'il héberge, seule une faute qui lui est propre –la non suppression d'un contenu illicite par exemple- peut engager sa responsabilité (loi de la Confiance dans l'économie numérique - une responsabilité atténuée). Les hébergeurs sont donc dans une position « attentiste » de décisions de justice leur ordonnant la suppression d'un contenu illicite.

Des premières décisions judiciaires concernant les moteurs de recherches sont intervenues dans le cadre du service « adwords » offert par Google, service payant qui propose aux internautes une liste de mots-clés (y compris marques) pour référencer (par métadonnées) leur site internet, chaque internaute étant libre du choix des mots-clés pour référencer son activité. Certains internautes n'ont pas hésité à utiliser la marque de concurrents parmi leurs propres mots-clés.

La jurisprudence entre 2003 et 2014 explora de nombreuses pistes (Contrefaçon de

Partager ce site

107

60

13 45

S'identifier

Login

Mot de passe

Mot de passe perdu ?

Abonnez vous !

Abonnez-vous, c'est ici !
Veille Magazine

Veillemag : DigiWorld 2014 paru sur L'état des tendances digitales
<http://t.co/IAzpRLNvqO>
Mercredi 11 Juin - 11:20

Veillemag : Success Story Antidot. F.Lacroix. La creation de valeur passé par la construction et la qualité de la data-métier
<http://t.co/Z9ihEhIGvt>
Samedi 7 Juin - 16:40

Veillemag : Une nouvelle revue académique est née ! La Revue Internationale de Management et de Stratégie
<http://t.co/b1FsHeed5U>
Vendredi 6 Juin - 10:03

Veillemag : Le Master Intelligence Economique de Poitiers débarque en Formation à Distance
<http://t.co/pDyWEh7Y9T>
Jeudi 5 Juin - 18:00

Veillemag : 17 juin, Olivier Zara à Paris. INTELLIGENCE COLLECTIVE & LEADERSHIP DANS LA COMPLEXITÉ
<http://t.co/cTfhj5SWrt>
Samedi 24 Mai - 10:16

Pour vous abonner

Offre Découverte

120 euros
au lieu de 150 euros
Edition Papier
& PackWeb depuis 1997

de François-Jeanne Beylot
+ Un autre oeil sur l'information par Stéhane Billon
+ Blog de la société de conseil Inter-Ligère, par Jérôme Bondu
+ Association des Anciens élèves de l'ESIE
+ Bertrand Terreux aime les PME, et il a bien raison !
+ Storytelling et communication narrative, par Marianne Dabadie
+ Collaboratif + Social + TV
+ La Fabrique du Futur
+ Anthony Poncier s'intéresse à l'Entreprise 2.0

marque, publicité mensongère, responsabilité de droit commun, absence de contrôle a priori), la question étant de savoir quel était le statut juridique (et donc la responsabilité) d'un moteur de recherche offrant un tel service).

En 2008, la Cour de Cassation saisie de trois dossiers concernant ce service, a rendu trois arrêts le même jour interrogeant tous les trois par voie de question préjudicielle la Cour de Justice de l'Union Européenne.

En Mars 2010 la Cour de Justice de l'Union Européenne se prononça et mis en exergue le principe du critère de neutralité (du moteur de recherche dans le choix des mots-clés), et déclaré critère inopérant le caractère payant du service.

D'autres décisions sont intervenues concernant le service « Suggest » offert par Google et qui ont récemment enjoint le moteur de recherche à supprimer les suggestions pouvant être constitutifs d'actes de diffamation.

Un arrêt de principe de la CJUE sur les données personnelles a été rendu en 2014 qui oblige Google à désindexer certains contenus en relevant sa qualité de responsable de traitement de données personnelles.

Pourtant cette omniprésence n'est pas inévitable et n'est pas un acquis. Certes, nous n'avons pas d'acteur francophone ou européen de taille comparable mais il existe des solutions alternatives qui demain pourront trouver leur espace si le droit évolue.

En attendant le droit européen définit peu à peu le cadre général et tente de répondre aux questions qu'on lui pose et de trouver des solutions. Même si l'évolution des technologies est toujours en avance sur l'évolution juridique. Enfin le choc culturel entre le monde anglo-saxon et la vieille Europe exacerbe les tensions entre les différentes approches sur les nouveaux usages de ces nouvelles technologies.

Madame Sophie Nerbonne de la Direction des affaires juridiques, internationales et expertise de la CNIL, a évoqué les questions relatives aux données personnelles

Madame Sophie Nerbonne commença son intervention en évoquant trois points juridiques importants, trois éléments clés de compréhension nécessaire pour comprendre les enjeux économiques liés aux données personnelles suite à l'affaire Snowden qui illustre les différences culturelles entre le monde Anglo-saxon et le monde européen sur la notion de vie privée et de données personnelles.

Mme Sophie Nerbonne donna quelques définitions juridiques sur le traitement personnel des données, la notion de moteur de recherche et le champ d'application territorial de ce traitement, en fonction qu'il se trouve en Europe ou aux USA.

Revenant sur la jurisprudence du 17 mars 2011, où la CNIL a délivré l'amende la plus importante de son histoire en condamnant Google à payer 100 000 euros en raison de la non-conformité des traitements des données collectées par Wifi dans le cadre notamment des services Google Maps, Street View et Latitude.

Cinq règles d'or ont pu être définies, pour qu'un traitement réponde aux exigences de la CNIL :

- La légitimité du traitement dans la mise en oeuvre du traitement.
- La durée de conservation des enregistrements
- La transmission ou non à des tiers
- Le respect du droit des personnes et plus particulièrement dans le cadre des questions de sécurité
- Le recueil du consentement des intéressés par l'information préalable des citoyens et le droit de ceux-ci à accéder à l'information et à la modifier.

Afin de donner plus de poids au texte à venir, a été abandonné l'utilisation de la directive pour la réglementation européenne. Malgré les 4000 amendements déposés. Elle devrait être en application vers 2016/2017. Enfin le risque de Data dumping, c'est à dire le risque de délocalisation vers des pays à faible protection équivalents des paradis fiscaux destinés aux données devrait être jugulé.

Pendant longtemps le souhait de créer un bureau unique était très présent. L'idée de mettre en place une seule réglementation et une seule autorité est une vision très simpliste et très éloignée du terrain.

Sur ce point la position des Cnil a opéré un changement à 180°, en entrant en relation avec les éditeurs en se rapprochant d'eux. La tendance est donc de diminuer le nombre de déclarations, au sens du remplissage de formulaires, et d'améliorer les réponses aux questions sur le respect des données personnelles

Le renforcement du droit des personnes

Le renforcement et la création de nouveaux droits (le droit à l'oubli, la portabilité des données, la notification des failles de sécurité) passe par l'organisation et la mise en place de Correspondants Informatique et Libertés (CIL), par la notion de coresponsabilité des opérateurs et sous-traitants ainsi que par l'accroissement des sanctions (limite à 150.000 euros pour le moment).

La CNIL va donc aussi se réformer sur plusieurs points :

- La mise en oeuvre de nouveaux outils de conformité en accroissant le nombre et la qualité des relations avec les CIL et les différents acteurs,
- Un pacte assurantiel afin de prendre en considération les impacts financiers des pertes de données,
- Etre à l'écoute des nouvelles tendances comme les smart green, l'aide à la personne, le pilotage par la sanction.

Monsieur Luc Rubiello, fondateur du moteur de recherche et du réseau social français INNOOO présente les enjeux et les caractéristiques de cette alternative made in France

La France, cinquième puissance mondiale en PIB nominal, ne dispose toujours pas d'un moteur de recherche national alors que les autres grands pays ont investi ou incité à investir dans ces domaines depuis la fin des années 90 et disposent d'un ou plusieurs

aussi la formation continue*



Les News

- + Formation MBA Influence et diplomatie économique (IDE)
- + Profideo fait appel à Coexel pour fiabiliser ses informations
- + Une nouvelle revue académique est née ! La Revue Internationale de Management et de Stratégie
- + Vendredi 13 Juin - Conférence Thématique "OpenData, BigData,

Téléchargement

DIA2014 (0)

Dossier Data Intelligence Awards (3)

Veille Mag Bulletin Abonnement (1)

moteurs nationaux.

Innoo (www.innoo.fr) est le premier moteur de recherche et réseau social français **sans publicité** qui permet à chaque citoyen de trouver les réponses les plus pertinentes, de gérer sa personnalité numérique, d'améliorer son éducation civico-numérique et de partager ses connaissances dans un véritable réseau social territorial en lien direct avec les citoyens et les élus de sa commune.

Innoo n'est pas une régie publicitaire : le modèle économique d'Innoo est le don comme Wikipedia.

L'alternative Innoo part du [constat de cinq enjeux majeurs](#) et se fixe les objectifs suivants :

-Partant de ce qui vient d'être dit par Madame Nerbonne, si nous, citoyens, nous interrogeons sur l'impact d'Internet sur notre personnalité, nous prenons assez vite conscience que même s'il nous aide à communiquer plus rapidement à un plus grand nombre de personnes, [Internet contribue à définir une part de notre personnalité](#) dans la mesure où les mails que nous envoyons sont un reflet de notre personnalité et où les premiers résultats que renvoie un moteur de recherche à partir d'une requête composée de notre prénom et de notre nom sont souvent les seuls lus par l'internaute nous concernant. Innoo milite donc pour que la **personnalité numérique** soit reconnue comme un **droit fondamental** de tout citoyen : cette dimension juridique est l'âme du projet et a abouti à la Pétition pour la Personnalité Numérique du 14 septembre 2010 visant à reconnaître et à définir la Personnalité numérique dans l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen en ces termes : « tout citoyen a le droit de vivre et de mourir sur internet par la création et le retrait des données qui le concernent » : *enjeu et composante juridique du projet.*

- [Absence de publicité, garantie de l'indépendance des résultats et Lisibilité](#) puisque seuls les citoyens en réseau, de gérer sa personnalité numérique et d'offrir la possibilité aux acteurs économiques de référencer et de développer leur activité localement : *enjeu et composante économique.*

- [Réseau social de proximité par ville ou communauté de communes](#) qui permet de mettre les citoyens en réseau, de gérer sa personnalité numérique et d'offrir la possibilité aux acteurs économiques de référencer et de développer leur activité localement : *enjeu et composante économique.*

-[optimiser l'informatisation des services en sensibilisant au mieux les personnels municipaux](#) : améliorer la connaissance des outils numériques et notamment des logiciels libres et gratuits est une priorité pour les maires des communes françaises. Innoo permet en outre aux Elus de poser une question aux citoyens qui se sont inscrits de manière volontaire au réseau social Innoo de la ville et leur retourne une synthèse quantitative, qualitative et anonyme des réponses : *enjeu et composante démocratique*

-[se familiariser avec l'outil informatique et la révolution des logiciels libres est devenu une priorité](#) pour les citoyens. Innoo intègre des tutoriels, les tutos conçus et validés par les contributeurs Innoo Experts du domaine traité, qui permettent d'accéder à une connaissance directement opérationnelle en protégeant sa vie privée sur Internet (proxy qui offre la possibilité de poursuivre sa recherche sur les moteurs traditionnels sans leur communiquer son adresse IP ce qui évite de se faire tracer et donc traquer) en se fondant sur les valeurs centrales et fondamentales d'identité, d'intimité et de personnalité numérique : *enjeu et composante éducative* au sens de l'art de former ses qualités intellectuelles et morales de façon à affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie

S'impliquer dans sa ville, donner son avis, participer au débat public, préparer l'avenir, participer à la vie de sa collectivité, défendre ses intérêts, favoriser le développement économique, proposer des solutions ... se tenir informé dans un monde de plus en plus complexe c'est à tout cela que l'alternative Innoo a l'ambition de contribuer dans le respect de l'intimité, de l'identité, de la personnalité de chaque citoyen et surtout de la protection de sa vie privée qui doit lui permettre de percevoir toutes les nuances de ces différentes notions afin de préserver son libre arbitre !

Dans la même rubrique :

- + DigiWorld 2014 paru sur L'état des tendances digitales
- + L'intelligence économique territoriale va se doter d'un "Cyber-Préfet" chargé de superviser un plan stratégique global, selon Bernard Cazeneuve
- + Profideo fait appel à Coexel pour fiabiliser ses informations
- + Une nouvelle revue académique est née ! La Revue Internationale de Management et de Stratégie
- + AMI Software lance AMI Enterprise Intelligence Version 7.0 : la première plateforme Big Data Ready dédiée au Market Intelligence

1 2 3 4

Accès membres | Plan du site |  Syndication | Inscription au site